



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 18 février 2016
Convocation des conseillers :
le 18 février 2016

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 26 février 2016

Présents : Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Jean Tonnar, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Echevins, Annette Hildgen, Andre Zwally, Paul Weidig, Taina Bofferding, Mike Hansen, Astrid Freis, Georges Mischo, Guy Kersch, Luc Majerus, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Francis Maroldt, Pierre-Marc Knaff, Evry Wohlfarth, Zénon Bernard, Laurent Biltgen, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 15.1. Avenant au contrat de bail entre la Ville et Transition Minett relatif au local sis 1, rue du Moulin; décision

Considérant qu'il s'agit du 1er avenant au contrat de bail du 20 mars 2015 entre l'administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette, agissant comme bailleur, et Transition Minett asbl, agissant comme locataire;

Considérant qu'à l'objet de bail s'ajoute le garage sis au rez-de-chaussée de l'immeuble donnant à la rue du Moulin;

Considérant que le locataire a alors la jouissance de toutes les parties privatives au rez-de-chaussée de l'immeuble;

Considérant que toutes les dispositions du contrat de bail du 20 mars 2015 s'appliquent au garage tel qu'à l'ensemble des biens déjà loués au locataire;

Considérant que le contrat est conclu pour une durée indéterminée;

Considérant que la réalisation du contrat se fait par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de 3 mois;

Considérant que le cachet de la poste lors de l'envoi fait foi;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

approuve

à l'unanimité

l'avenant au contrat de bail du 20 mars 2015 entre l'administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette et Transition Minett asbl.

en séance

date qu'en tête